

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

/

### Délibération n° 2025D136

Le Conseil communautaire, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 24 novembre 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### **Présents : 37**

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, Ph. CLAUTOUR

**APREMONT** : G. CHAMPION

**BEAUFOU** : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU

**FALLERON** : Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU

**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

**MACHE** : F. RAGER, C. NEAU

**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

#### **Absents excusés : 8 dont 7 pouvoirs**

**AIZENAY** : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, Ch. GUILLET donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR, F. MORNET

**APREMONT** : S. BUFFETAUT donne pouvoir à F. ROY

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU

**GENETOUZE (LA)** : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND donne pouvoir à C. FRAPPIER

#### **Absents : 4**

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS, F. FLEURY

**FALLERON** : G. TENAUD

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET

### **Objet : Mise-à-jour du Plan de financement travaux de sécurisation de la courtine Est du château d'Apremont (2025-2027) - Contrat Région.**

Le Vice-Président rappelle au Conseil que pour faire face au risque réel et sérieux d'effondrement du mur de la courtine Est du château d'Apremont, le Conseil a approuvé la mise en place d'une structure d'échafaudage et d'étalement pour une durée de 2 ans (jusqu'à l'été 2027).

Des études complémentaires sont en cours pour compenser les nuisances du chantier sur la nidification d'oiseaux d'espèces protégées. L'installation des échafaudages et étalements est réalisée depuis juillet. Le marché de maîtrise d'œuvre de la 1ère tranche de la phase "Restauration" (2026-2028) a été attribué début novembre. Le château sera ouvert au public en période estivale 2026, mais demeurera fermé en 2027 pour optimiser la période de réalisation de travaux dans la cour intérieure.

Vu la précédente délibération D2025D81 portant sur la validation initiale du plan de financement du projet, et la nécessité d'actualiser les montants de subvention sollicités au titre du Contrat Région/Vie et Boulogne,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Nom de l'entreprise titulaire du marché	Montant prévisionnel	Financeurs	Montant prévisionnel	Taux	
Détection réseaux	SICAA				
<b>FRAIS ANNEXES</b>					
Fourniture nichoirs	LPO				
<b>COUTS ETUDES ET CONCEPTION</b>		<b>Région Contrat de territoire (2025+2026)</b>	194 354 €	25%	
Constat huissier	Huis-Allaince 85				
Géotechnicien (étude de sol)	igesol	<b>Département (2026)</b>	45 000 €	6%	
Pose capteurs	ASCIA				
<b>EQUIPE MAITRISE D'ŒUVRE</b>		<b>DRAC (en instruction)</b>	250 000 €	33%	
Architecte	Atelier Arp				
Bureau études	ASCIA	<b>Mission Patrimoine Stéphane Bern</b>	- €	0%	
<b>CONTRÔLE</b>		<b>Mécénat</b>			
Contrôleur technique	Alpes contrôle				
Contrôleur SPS	MSB	<b>Autofinancement</b>	276 253 €	36%	
<b>TRAVAUX</b>					
LOCATION ECHAFFAUDAGE + ETAIEMENTS	Lefevre				
BARRIERES	Vlok				
BLOCS BETON	Esvia				
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>765 607 €</b>	<b>100%</b>	

**Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment la demande de 194 354 € au titre du Contrat Région.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....  
 Pour copie conforme au registre  
 Le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 01/12/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

